

**Compte-rendu**  
**Visite de quartier n°5 – La Frette**  
**2 septembre 2017**



La rencontre débute à 10 heures au niveau du bassin en présence de plusieurs élus et d'une quarantaine d'habitants. Les fortes pluies amènent les participants à se rendre au manège situé à proximité, sur proposition du propriétaire.

**Synthèse des points abordés lors de l'échange**

**Implantation des gens du voyage :**

Une réunion avec des agriculteurs de la commune avait amené des habitants de La Frette à s'interroger quant à la possibilité d'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans leur hameau. Afin de répondre aux questionnements des habitants, Laurence THERY rappelle le contexte actuel.

La communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG), compétente en matière d'accueil des gens du voyage, n'est à l'heure actuelle pas en capacité de répondre aux obligations de la loi Besson et du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Trois aires d'accueil font en effet défaut au territoire.

Dans ce contexte, les services de l'Etat refusent de réguler l'occupation du domaine public lors d'installations illicites. Par ailleurs, l'accueil de nos compatriotes gens du voyage dans des conditions décentes est une obligation à la fois légale et morale de nos territoires.

La CCPG a donc engagé une discussion avec les 23 communes de plaine du territoire, qui sont directement concernées par l'installation souvent illicite des gens du voyage. De cette discussion, il est ressorti que Le Touvet fait partie des communes les plus impactées par les installations illicites, du fait de notre situation géographique .

Nous avons donc tout intérêt à ce que la CCPG se mette en conformité avec la loi, afin que les installations illicites puissent être régulées.

Face à ce constat, Mme le Maire a donné son accord pour réaliser un travail d'identification des terrains susceptibles d'accueillir une aire d'accueil d'une capacité adaptée à la taille de notre petit village.

Parmi les premières propositions envisagées par la CCPG, se trouvait un terrain dans la plaine au niveau de La Frette. Suite à la discussion engagée avec la commune, cette hypothèse a, comme d'autres, été abandonnée. C'est aujourd'hui la possibilité d'une implantation d'une aire de 10 à 20 places dans la Zone d'Activités économiques des Aliquets qui est retenue.

Un échange est ensuite engagé sur la question avec les participants.



#### **Questions diverses :**

##### ***Entretien des routes***

- Des riverains alertent l'équipe municipale sur l'état des voiries et plus particulièrement des rues de la Mire et du Pontin.

*Suites : Laurence THERY précise que toutes ces remarques seront intégrées dans le plan d'investissement de la commune, qui permet la priorisation des interventions les plus urgentes.*

### **Absence d'adressage**

- Les habitants du hameau se plaignent de l'absence d'adressage de la plupart des rues qui entraîne d'importantes difficultés, notamment pour la livraison de colis. L'absence de numérotation comme l'absence ou la mauvaise indication des noms de rues sont soulignés.

*Suites : un travail d'adressage et de numérotation est en cours de réalisation. Une commission s'est réunie en décembre afin de choisir les nouveaux noms de rues. L'information des riverains et des différents opérateurs intervenants sera réalisée par la suite.*

### **RD 90**

- Si l'aménagement actuel de la RD 90 satisfait globalement les riverains, ils regrettent la vitesse excessive des automobilistes sur cet axe très fréquenté. Les feux et les limitations de vitesse ne sont régulièrement pas respectés. D'autre part, le dysfonctionnement ponctuel du phasage des feux est souligné.

*Suites : la possibilité de l'implantation d'un radar de feux et/ou d'un radar de vitesse est étudiée par les services qui ont interrogé le Département de l'Isère, compétent en matière d'aménagement de cette voirie. Mme le Maire s'est également engagée à relancer la discussion sur l'aménagement global de cette voirie avec le Département.*